

## REGLEMENT CONCOURS JEU « 10 ans du sudoku »

### Article 1 - Organisation :

La société anonyme Keesing France, située au 9 place Marie-Jeanne Bassot, 92693 Levallois-Perret cedex, éditrice des revues de jeux de la marque Sport Cérébral diffusées chez les marchands de journaux, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du 2 octobre 2015 au 30 janvier 2016.

Le jeu concours se déroulera dans les revues suivantes (en jaune parution octobre/en vert parution novembre):

Cadence	170	Muets Plus	124
Fléchés Fun	045	Fléchés Défi niv 4	045
Sudoku Champion	059	Casés Mini	010
Chassé-Croisé	351	Fléchés 70 grilles niv 1/2	028
Codés Déclic	040	Codés les 80 grilles	020
Fléchés 70 grilles niv 3/4	027	Fléchées les 80 Grilles Niv 3	105
Fléchés les 80 Grilles Niv 1	107	Mots Mel' Hyper	296
Sudoku Little	073	Croisés Niveau 1/2	012
Sudoku Small	072	Croisés Niveau 2/3	064
Super	495	Croisés Niveau 3/4	068
Multimo Géant	99	Croisés Niveau 4/5	067
Les 4 Saisons	256	Croisés Niveau 5/6	066
Mots Mel' Ludic	045	Fléchés Ultra Niveau 1	009
Fléchés Niveau 5/6	090	Sudoku Médium	059
Sudoku King	030	Fléchés Mini	081
Fléchés Ultra Niveau 3	010	Fléchés Tonic	043
6 Etoiles	113	Nombres Casés	291
Points à relier niv 1/2	028	Fléchés Enigmes	042
Sudoku 150 Grilles niv 5/6	054	Points à relier Géant	006
Logigram Niveau 2/3	060	Sudoku Ludic	045
Mots Mel' Cascade	381	Sudoku Master	087
Sudoku Satanic	038	Cadence	171
Super Grand Fmt	110	Sudoku Cosmic	013
Anagrammes Fléchées	121	Sudoku Démoniac	050
Coloriage Vacances	3	Arcane	216
Mots Mel' 100% grandes grilles	030	Chassé-Croisé	352
Mots Mel' Grandes Grilles	015	Muets Grand Fmt	099
Mots Mel' Small	059	Super	496
Muets	196	Codés 100	068
Sudoku Défi	055	Festival	248
Codés Varia	033	Sélect	165
Fléchés Histoire	13	Spécial Vacances	254
Sudoku Samurai	052	Mots Mel' Déclic	045
Tectonic Niveau 1-3	001	Sudoku Super	030
Les 4 Saisons Grand Fmt	099	Fléchés 70 grilles niv 2/3	052
Fléchés Niveau 2/3	075	Fléchés Ludic	046
Sudoku Ultra	067	Mots Mel' Tonic	045
Casés 130	058	Points à relier niv 1/2	029
Mots Mel' 120 Grilles	017	Fléchés les 80 Grilles Niv 2	107
Mots Mel' Poche	053	Mots Mel' 100 Grilles	059
Revue	316	Sudoku 150 Grilles niv 2/3	078
Mots Mel' 150 Grilles	031	Fléchés Extra	042
		Fléchés Niveau 4/5	064

Sudoku Challenge	046	Prestige	433
Sudoku Mini	053	7 Etoiles	95
Sudoku Makiavelic	019	Mots Mel' Hyper	297
Sudoku Ultra	068	Mots Mel' Géants	135
Casés les 90 Grilles	023	Codés 130	059
Codés les 80 Grilles	021	Fléchés Déclic	045
Sésame	311	Revue Grand Fmt	035
Fléchés Niveau 1/2	065	Cadence	172
Fléchés Super	045	Fléchés Niveau 3/4	059
Chassé-Croisé Grand Fmt	105	Mouettes	145
Fléchés Ultra Niveau 2	010	Sudoku Champion	060
Mozaïc	007	Casés 150 Grilles	013
Mots Mel' Fun	045	Fléchées les 80 Grilles Niv 4	018
Sudoku Diabolic	063	Fléchés Poche	059
Fléchés d'Etienne Chazal	003	Fléchés Vital	049
Logigram Best Of	001	Nombres Casés	292
Mots Mel' 200 Grilles	073	Sudoku Little	074
Mots Mel' Mini	095	Sudoku Small	073

Le règlement complet du jeu est déposé chez Maître Sylvie Pybourdin, huissier de justice au 7 impasse de l'Avenir, 92234 Gennevilliers cedex. Il sera envoyé par courrier à toute personne en faisant la demande à l'adresse suivante : Keesing France – Règlement concours « 10 ans du sudoku » - 9 place Marie-Jeanne Bassot - 92693 Levallois Perret cedex.

Préalablement à toute participation au jeu, le participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner.

#### Article 2 - Participants :

Ce jeu gratuit est ouvert à tous les résidents majeurs de la France métropolitaine (Corse comprise). Les membres du personnel de la société Keesing ainsi que leur famille ne peuvent y participer.

- A) Les participants disposant d'un ordinateur ou tout autre support permettant la connexion au Web et souhaitant jouer au jeu concours auront la possibilité de compléter à chaque fois le formulaire d'inscription en ligne sur [www.sportcerebral.fr](http://www.sportcerebral.fr) et remplir tous les champs obligatoires (civilité, nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone, email, et date de naissance).
- B) Les participants disposant d'un poste téléphonique ou d'un terminal permettant l'envoi et la réception de SMS et souhaitant jouer au jeu concours auront la possibilité d'envoyer le code SMS JAPON au 74 400 (0,65 € + prix d'un SMS – 3 SMS maximum).
- C) Les participants disposant d'un poste téléphonique ou d'un terminal permettant de téléphoner et souhaitant jouer au jeu concours auront la possibilité d'appeler le 0892 68 99 14 (0,50 €/minute).

#### Article 3 - Principe du jeu :

Il s'agit de remplir correctement la grille de sudoku et découvrir le code situé en page 2.

#### Article 4 - Modalités de participation :

1 voyage au Japon à gagner.

Le gagnant sera désigné par tirage au sort (réalisé informatiquement par la société organisatrice le 2 février 2016) parmi les réponses des participants contenant la bonne réponse à l'énigme (mise en ligne le 13 février 2016) des résultats et de la liste des gagnants sur [www.sportcerebral.fr](http://www.sportcerebral.fr)).

- Par internet :

Pour être acceptés, les formulaires de participation en ligne doivent contenir : la réponse au code ainsi que les coordonnées du participant (civilité, nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone, email, et date de naissance). Les formulaires de participation en ligne doivent être complétés sur le site internet [www.sportcerebral.fr](http://www.sportcerebral.fr) avant le 30 janvier 2016.

- Par SMS :

Pour être acceptés, les réponses par SMS doivent contenir : la réponse au code ainsi que les coordonnées du participant (nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone et date de naissance). Les SMS répondant au jeu concours doivent eux aussi être envoyés avant le 30 janvier 2016.

- Par téléphone :

Pour être acceptés, les appels par téléphone doivent indiquer : la réponse au code ainsi que les coordonnées du participant (téléphone, date de naissance et civilité). Les appels téléphoniques répondant aux jeux concours doivent eux aussi être passés avant le 30 janvier 2016.

Une seule réponse par foyer, avec le même nom et la même adresse, est autorisée. Le gagnant sera alors prévenu personnellement par courrier. Le gagnant recevra une lettre recommandée. Tout lot qui reviendrait à la société organisatrice ne pourra être réclamé au-delà d'un mois après l'envoi des courriers. Le nom du gagnant sera publié sur le site [www.sportcerebral.fr](http://www.sportcerebral.fr) (nom et prénom).

Les données communiquées sont gérées par la société organisatrice Keesing France. Elles sont enregistrées dans la base "Contact Sport Cérébral" située en France et pourront être transmises à ses prestataires techniques. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant (en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Ce droit peut être exercé par voie postale auprès de Keesing France - 9, Place Marie-Jeanne Bassot - 92693 Levallois Perret cedex - ou par voie électronique en écrivant un email à [contact@keesing.fr](mailto:contact@keesing.fr). Il est rappelé que pour participer aux jeux concours, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles (civilité, nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone, email, et date de naissance). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. En participant au jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de Sport Cérébral.

#### Article 5 - Dotations :

La dotation sera obtenue à partir des réponses validées et exactes, pour lesquelles un tirage au sort est organisé.

Le jeu concours est doté d'un lot :

Prix : 1 voyage au Japon.

Participation financière offerte à hauteur de 1 500 € TTC pour un séjour d'une semaine au Japon comprenant hébergement et transport (En cas de force majeure, la destination du séjour pourra être modifiée).

Important : Ce lot ne pourra faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte et ne pourra être ni repris, ni échangé, ni cédé (pour un membre de la même famille), ni faire l'objet de sa contre-valeur en espèces. Le séjour est à prendre (réservé et non consommé) sur une période de 6 mois après l'annonce du gain par réception de la lettre recommandée, soit avant le 30 juillet 2016.

Lorsqu'une date aura été choisie par le gagnant et confirmée, celle-ci sera ferme et définitive. Aucune modification de date ou de personne ne pourra être faite ultérieurement.

#### Article 6 – Limitation de responsabilité

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et de reporter la date annoncée.

#### Article 7 – Modalités de livraison des lots

La Société organisatrice est chargée d'envoyer les lots qu'elle a mis en jeu.

Les différentes parties ne pourront être tenues responsables en cas de non livraison ou de non-conformité des dotations apportées par le partenaire.

Les dotations qui ne pourraient être délivrées pour des raisons étrangères à la Société Organisatrice (adresse erronée, pas de réponse de la part du gagnant...), seront définitivement perdues et ne pourront être réattribuées. Tout lot qui reviendrait à la société organisatrice ne pourra être réclamé au-delà d'un mois après l'envoi des courriers et seront définitivement perdus et ne pourront être réattribués.